

---

## Fondation d'une colonie

Dans le livre *La Cité Antique*, on retrouve les rites essentiels de la fondation d'une colonie pratiqués tout au long de l'histoire grecque.

Nous ne devons pas croire, en effet, qu'une colonie se formât au hasard et suivant le caprice d'un certain nombre d'**émigrants**. Une troupe d'aventuriers ne pouvait jamais fonder une ville et n'avait pas le droit, suivant les idées des anciens, de s'organiser en **cité**. Il y avait des règles auxquelles il fallait se conformer. La première condition était de posséder avant tout un feu sacré ; la seconde était d'emmener avec soi un personnage qui fût capable de pratiquer les **rites** de la fondation. Les émigrants demandaient tout cela à la **métropole**. Ils emportaient du feu allumé à un foyer. Ils emmenaient en même temps un fondateur qui devait appartenir à une des plus vieilles familles de la cité. Celui-ci pratiquait la fondation de la ville nouvelle suivant les mêmes rites qui avaient été accomplis autrefois pour la ville dont il sortait. Le feu du foyer établissait à tout jamais un lien de religion et de parenté entre les deux villes. Celle qui l'avait fourni était appelée cité-mère ; celle qui l'avait reçu était vis-à-vis d'elle dans la situation d'une fille. Deux colonies de la même ville étaient appelées entre elles cités-sœurs...

**émigrant** : personne qui quitter son pays pour aller vivre ou travailler dans un autre pays

**cité** : dans l'Antiquité, communauté politique dont les membres (les citoyens)

*s'administraient* eux-mêmes

*administrer* : diriger, gérer des affaires publiques ou privées

**rite** : ensemble des règles et des cérémonies qui se pratiquent dans une Église particulière, une communauté religieuse :

**métropole** : cité mère dont dépendent plusieurs colonies.

